

D'une épistémologie néosaussurienne de la linguistique à la question de l'universalité des droits de l'homme

Simon Bouquet

Université Paris Ouest Nanterre
sbouquet@u-paris10.fr

A Stéphane Hessel

L'ignorance ou le déni de la dimension proprement philosophique de la pensée de Ferdinand de Saussure n'est pas le moindre des torts faits par le XX^{ème} siècle au réformateur genevois de la linguistique. De fait, ce déni et cette ignorance, que le présent numéro de la RIFL entend à juste titre dénoncer, prennent leur source dans le *Cours de linguistique générale*. Car celui-ci, distordant la pensée saussurienne et érigeant en «auteur» un Pseudo-Saussure, occulte le fait que les textes autographes, tout comme les leçons de linguistique générale – présentées par leur professeur comme «un cours philosophique de linguistique» – s'inscrivent dans une démarche de pensée distinguant soigneusement une philosophie du langage, une épistémologie de la grammaire comparée et une épistémologie programmatique de la linguistique¹. Dernier legs de l'héritage saussurien à nous être parvenu, avec un retard de cent ans, le manuscrit *De l'essence double du langage*² jette aujourd'hui une lumière plus vive sur l'écart qui sépare, à cet égard, le Pseudo-Saussure du véritable Ferdinand de Saussure.

Cette aventure éditoriale singulière resterait anecdotique si elle ne s'était avérée, pour l'histoire des idées, le ferment de lourds malentendus et de rencontres manquées entre science du langage et philosophie du langage. Par exemple, la grammaire générative de Chomsky, avancée majeure de la seconde moitié du XX^e siècle, n'a pas été reconnue comme une extension domaniale du programme sémiotique saussurien; il s'ensuit qu'elle aura servi d'alibi à un courant de pensée diamétralement opposé à ce programme: un «cognitivisme» qui envisage les objets culturels – y compris les langues et les textes – dans une optique réductionniste, logico-grammaticale et référentialiste, complice d'une «pragmatique» caricaturalement mécaniste³. Un autre exemple de rencontre manquée est le destin de

¹ J'ai consacré un ouvrage à l'argumentation de cette thèse: *Introduction à la lecture de Saussure*, Paris, Payot, 1997. Cf. également mon article, «Du Pseudo-Saussure aux textes saussuriens originaux» in J.-P. Bronckart, E. Bulea & C. Bota (Ed.), in *Le projet de Ferdinand de Saussure*, Genève, Droz, 2010.

² in F. de Saussure, *Ecrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 2002 (ci-après *ELG*).

³ Le colloque inaugural de l'Institut Ferdinand de Saussure, en 1999, entendait combattre, en se réclamant des textes saussuriens originaux, cette naturalisation de l'esprit. Cf. F. Rastier et S. Bouquet (dir.), *Une introduction aux sciences de la culture*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

l'herméneutique matérielle conçue par Schleiermacher un siècle avant Saussure. Alors que cette herméneutique aurait pu être élucidée et renouvelée par le postulat saussurien de la dualité de la linguistique (*cf. infra*), elle est restée méconnue pour la science du langage et s'est dénaturée en philosophie, dès son commentaire par Dilthey, dans une involution spéculative où son caractère matériel – philologique et grammatical – s'est perdu⁴. Un siècle et demi plus tard, il en ira de même de la théorie wittgensteinienne des jeux de langage: celle-ci, qui entre en affinité profonde avec le projet saussurien d'une linguistique duelle, demeurera quasiment sans écho chez les linguistes et fera l'objet, faute d'être articulée à une épistémologie de la science du langage, de nombreux détournements ou impasses en philosophie et en sciences humaines.

Sur cet arrière-plan, ma contribution au propos du présent numéro se développera en deux volets.

Dans un premier volet – convaincu que la philosophie du langage et l'épistémologie de la linguistique sont unies par une relation de complémentarité⁵ – je proposerai un résumé de l'épistémologie programmatique qui, selon moi, se laisse déployer à partir des textes saussuriens originaux, en l'état contemporain de la science du langage. Ce résumé reviendra à définir des principes soutenant *une linguistique néosaussurienne de l'interprétation*⁶ – offrant, subsidiairement, un répondant épistémologique aux investigations philosophiques de Schleiermacher et de Wittgenstein.

Convaincu par ailleurs que la pertinence d'une science se mesure à l'aune de son application et de l'utilité de cette application, je tenterai d'esquisser dans un second volet, ne fût-ce que brièvement, comment la linguistique néosaussurienne pourrait éclairer un important débat contemporain : celui qui porte sur l'universalité des Droits de l'Homme.

1. L'épistémologie néosaussurienne d'une linguistique de l'interprétation

La plus grave des distorsions que le *Cours de linguistique générale* a fait subir à la pensée de Saussure concerne la dichotomie conceptuelle langue/parole. En effet, la célèbre dernière phrase du livre de 1916 – «la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même» – est non seulement apocryphe, mais diamétralement opposée au projet épistémologique saussurien: ce projet, tel qu'il apparaît dans les textes originaux, est celui d'une linguistique duelle, science unifiée de la langue et de la parole. Pour estimer l'écart qui existe à cet égard entre le Saussure authentique et sa vulgate apocryphe, il suffit de comparer, à la dernière phrase du *Cours*, cette formulation de la plume du linguiste genevois:

⁴ Cf. F. Rastier, *Arts et sciences du texte*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001: chapitre 4, «Herméneutique matérielle».

⁵ Toute philosophie du langage étant sous-tendue, explicitement ou implicitement, par une épistémologie de la science du langage; et toute épistémologie de la linguistique œuvrant à donner, à des concepts d'objets *a priori* de la philosophie du langage, le statut de concepts d'objets *a posteriori*. (Sur ce point, voir mon *Introduction à la lecture de Saussure*, *op. cit.*, préambule).

⁶ *Néosaussurienne*, parce que cette linguistique se fonde, quant à sa réception contemporaine, sur un «nouveau Saussure» – fût-il chronologiquement antérieur au Pseudo-Saussure du *Cours*. *Néosaussurienne* aussi en ce que son système de principes se laisse déployer, en l'état actuel des idées linguistiques, au-delà de ce que Saussure a pu penser et écrire. *Linguistique de l'interprétation* enfin, car son objet empirique est le fait de l'interprétation. (On trouvera une présentation sensiblement plus développée de ces principes dans un article à paraître: «Principes d'une linguistique de l'interprétation. Une épistémologie néosaussurienne», *Langages*, 2011).

«Sémiologie = morphologie, grammaire, syntaxe, synonymie, rhétorique, stylistique, lexicologie, etc., *le tout étant inséparable*»⁷. Aussi le rétablissement d'une linguistique duelle, en lieu et place d'une linguistique de la langue, est-il un aspect essentiel de la perspective néosaussurienne.

Or, la visée rétablie d'une linguistique duelle fait apparaître sous un jour nouveau l'ensemble du programme de Saussure. Et la cohérence de ce programme – qui se révèle dans les textes originaux tout autant que dans les développements que ceux-ci permettent – tient dans l'hypothèse suivante: *une linguistique unifiée, strictement sémiotique et différentielle, énonçant des lois algébrisées et prenant pour objet l'événement psychique de l'interprétation, permettra la description la plus fine de l'objet empirique «sens» dans toutes ses composantes – alors même que, différentielle de part en part, cette linguistique aura pour principe de ne jamais analyser le sens en lui-même.*

De ce programme épistémologique, le système de principes exposé ci-après entend présenter une synthèse.

1.1. Principe de légalité

La linguistique est une science, énonçant des lois. En tant que telle, elle doit satisfaire à des critères généraux de scientificité: (1) littéralisation de son objet, (2) formalisation et (3) réfutabilité de ses lois.

Pour poser ce principe, l'auteur du *Mémoire sur le système primitif des voyelles* extrapole l'épistémologie domaniale d'une science avérée, la grammaire comparée, à l'épistémologie générale d'une science à venir.

En effet, la grammaire comparée, ainsi qu'il est probablement le premier à le théoriser, est science en cela qu'elle satisfait à trois critères qu'on peut dire galiléens⁸: (1) *l'objet comparatiste – le phonème – satisfait au critère de littéralisation*: différentiel, il «pourra être catalogué une fois pour toutes par un numéro représentant une valeur quelconque, pourvu qu'elle ne se confonde pas avec celle des autres numéros»⁹; (2) *les lois comparatistes satisfont au critère de formalisation* en cela qu'elles ne ressortissent pas à des changements, comme on le dit ordinairement, mais à des substitutions: «toute vérité phonologique a pour expression naturelle l'équation, non la règle»¹⁰; (3) *les lois comparatistes satisfont au critère de réfutabilité*: dans la mesure où elles sont prédictives, fut-ce d'événements passés, ces lois peuvent être réfutées, ainsi que l'histoire de la grammaire comparée en atteste avec éclat (aussi, lorsque Saussure qualifie ces lois d'*algébriques* ou de *mathématiques* – «L'expression simple, écrit-il, sera algébrique ou ne sera pas»¹¹ – il se réfère conjointement à ces critères de scientificité).

Le cœur de la révolution saussurienne sera l'extrapolation de cette épistémologie domaniale d'une science existante – science du signifiant en diachronie – dans le projet d'une linguistique future incluant crucialement une science du signifié en synchronie, et articulant langue et parole. Ce projet se soutient, de manière

⁷ *ELG*, p. 45 (le soulignement est de Saussure). De même, dans ses cours genevois, Saussure pose la dualité de la linguistique; ses pseudo-éditeurs la censureront.

⁸ Sur la notion de critère galiléen, voir J.-C. Milner, *Introduction à une science du langage*, Paris, Éditions du Seuil, 1985 et mon *Introduction à la lecture de Saussure*, *op. cit.*

⁹ *CLG/E* 1.496.3179 (cours de 1907).

¹⁰ *ELG*, p. 251.

¹¹ *ELG*, p. 236.

parfaitement explicite, de la généralisation du double réquisit de littéralisation et de formalisation à tous les quadrants de cette linguistique : «les quantités du langage et leurs rapports sont régulièrement exprimables, *dans leur nature fondamentale*, par des formules mathématiques »¹²; « la diversité successive des combinaisons linguistiques (dites états de langue) (...) ou ne comporte rien, ou comporte une description et une appréciation mathématique »¹³. Toutefois, la forme que devront prendre ces lois et les procédures de leur réfutation reste indéterminée dans les textes originaux.

1.2. Principe d'empiricité

Si la linguistique est une science, elle s'applique nécessairement à un objet empirique doté de coordonnées spatio-temporelles. Cet objet ne saurait être autre que *l'interprétation*, et ces coordonnées celles de *l'événement de l'interprétation*.

La question de l'objet empirique est posée et résolue par Saussure de manière parfaitement claire: «Il n'existe linguistiquement, écrit-il, que ce qui est aperçu par la conscience, c'est-à-dire ce qui est ou devient *signe*»¹⁴. De ce mode de donation de l'objet, s'ensuit sa coordonnée spatiale: «Le *lieu* du mot, la sphère où il acquiert une réalité, est purement l'esprit, qui est aussi le seul *lieu* où il ait son sens»¹⁵; il en va de même de sa coordonnée temporelle: «Le mot, pas plus que son sens, n'existe hors de la conscience que nous en avons, ou que nous voulons bien en prendre *à chaque moment*»¹⁶. Ainsi la linguistique se voit-elle assujettie à des conditions d'observation singulières: l'observable, l'observatoire et l'observateur résident en un même point de l'espace et du temps – cette science étant celle d'un objet d'esprit, observable dans un esprit, par un esprit. En d'autres termes, l'observable linguistique est *à la fois un objet non moins empirique que celui de la physique, par exemple, et un objet d'esprit*.

Cette thèse, corroborée par le principe de sémiotité (*cf. infra*), entraîne une conséquence immédiate: l'observable linguistique ne saurait être que l'événement spatio-temporel *de l'interprétation*. En effet, au plan phonologique, au plan morphémique ou au plan syntaxique, c'est bien *l'interprétation* d'un phonème, d'un morphème ou d'une structure syntaxique qui est empiriquement observable, non pas le phonème, le morphème ou la structure syntaxique en elle-même. Ainsi, toute linguistique se fonde sur l'empirie de l'interprétation. Elle peut certes faire l'hypothèse de la virtualité de systèmes, mais seule l'interprétation actuelle de ces systèmes dans l'esprit d'un individu saurait être son objet empirique: l'interprétation du grammairien qui se livre à une analyse; l'interprétation, équivalente dans le meilleur des cas, de celui qui lit ou entend – et comprend – cette analyse.

Une telle mise au point quant à l'objet empirique est loin d'être triviale. Elle conditionne, on le verra, la méthode d'une linguistique de l'interprétation.

¹² *ELG*, p. 206.

¹³ *ELG*, p. 206-207.

¹⁴ *ELG*, p. 45.

¹⁵ *ELG*, p. 83 (soulignements et capitales de Saussure).

¹⁶ *ELG*, p. 83 (souligné par moi).

1.3. Principe de sémiotité

Le langage étant défini comme une faculté sémiotique, l'objet transversal et unique de la linguistique est le signe. Celui-ci ressortit à une systématité différentielle. Son interprétation est déterminée par un double principe de compositionnalité et d'herméneutité.

1° *Transversalité*. Si la conception d'un signe linguistique bifacial est monnaie courante en philosophie du langage depuis des siècles, une innovation essentielle de Saussure est de poser cette bifacialité sémiotique à *tous les niveaux analysables de la langue*. Elle regarde en effet, selon lui, «toute espèce de signe existant dans le langage», à savoir: «signe VOCAL de tout ordre, signe complet tel qu'un mot, ou un pronom, signe complémentaire comme un suffixe ou une racine, signe dénué de toute signification complète ni complémentaire comme un "son" déterminé de langue ; ou signe NON VOCAL comme "le fait de placer tel signe devant tel autre" (...)»¹⁷ – une telle extension de la sémiotité, posée comme transversale aux niveaux phonologique, morpho-lexicologique et syntaxique, ayant visiblement échappé aux rédacteurs du *Cours*.

2° *Différentialité*. La base synchronique de la systématité sémiotique est exprimée par les textes originaux de façon lapidaire: «Grammatical = significatif = ressortissant à un système de signes = synchronique *ipso facto*»¹⁸. Cette équation découle du principe d'empiricité : c'est parce que le signe est à la fois un objet empirique et un objet d'esprit que la langue peut être regardée comme «un système de signes totalement indépendant de ce qui l'a préparé et tel qu'il existe dans l'esprit des sujets parlants»¹⁹ – partant, la dualité statique/dynamique (synchronique/diachronique), qui prévaut en physique, peut s'appliquer à la linguistique. En outre, de la co-présence synchronique des signes de langue dans l'esprit, Saussure déduit une thèse ontologique (une ontologie négative) et un principe épistémologique inouïs: la différentialité de ces signes. «Les objets [que la linguistique] a devant elle, écrit-il, n'ont jamais de réalité *en soi*, ou à *part* des autres objets à considérer; n'ont absolument aucun substratum à leur existence hors de *leur différence* ou en DES différences de toute espèce que l'esprit trouve moyen d'attacher à *LA différence* fondamentale (...)»²⁰. Cette différentialité radicale et généralisée fonde en droit une littéralisation des valeurs de langue satisfaisant au réquisit de mathématisation (ou d'algébrisation): soit un corpus de signes *a, b, c, d*, la valeur du signe *a* dans ledit corpus pourra être littéralisée: {*~b, ~c, ~d*}; celle du signe *b*: {*~a, ~c, ~d*}, etc.

3° *Compositionnalité*. Le caractère linéaire (dit encore *unispatial*) des signifiants a pour conséquence que l'interprétation des signes de langue est déterminée par un principe de compositionnalité conjuguant deux articulations: (a) *l'articulation de trois paliers systémiques de la langue*: celui du phonème, celui du morphème et celui de la position syntaxique²¹; (b) *l'articulation interne de chacun des trois paliers en unités*

¹⁷ *ELG*, p. 48.

¹⁸ *CLG/E* 1.304.2128 (cours de 1909-1910).

¹⁹ *ELG*, p. 43.

²⁰ *ELG*, p. 65.

²¹ Du caractère distinct de chacun de ces paliers (autrement dit: de la triple articulation de la langue), répondent des critères précis, notamment quant à la nature du signifié de leurs signes. (1) *Au palier phonologique*, la nature des signifiés peut être notée '– *sens*'. Les signes phonologiques ont pour signifié (en règle générale) la simple désignation de leur fonction signifiante en tant que telle. (2) *Au*

et plexus: chaque palier compose en effet, semblablement, ses unités minimales (phonèmes, morphèmes ou positions syntaxiques minimales) dans des plexus (phonologiques, morphémiques ou syntaxiques) – le plexus maximal d'un palier formant l'unité minimale du palier qui lui est immédiatement supérieur²².

4° *Herméneuticité*. L'interprétation d'une séquence de langage quelle qu'elle soit ressortit également à une dimension non compositionnelle. Si l'on parle ordinairement, à ce propos, d'une détermination «extra-linguistique» liée à la «situation» ou au «contexte», le principe d'herméneuticité permet en l'occurrence de dépasser ces concepts et de traiter cette détermination dans le cadre d'une linguistique unifiée²³. Etendant la sémioticité à la linguistique de la parole, ce principe – garant de l'*inséparabilité* requise par Saussure au fondement d'une linguistique duelle – réhabilite sur un socle épistémologique nouveau une thèse cardinale de l'herméneutique de Schleiermacher: l'interdépendance du local et du global²⁴. Il stipule que toute séquence de langage interprétée peut être analysée comme un «signe global» déterminant l'interprétation des signes de langue locaux²⁵, et pose que ce signe global pourra faire l'objet, tout comme les signes locaux, de grammaires qui littéraliseront les traits différentiels par lesquels son signifié global s'oppose à d'autres signifiés globaux²⁶.

1.4. Principe méthodologique

Pour décrire le sens d'une quelconque séquence de langage, la linguistique de l'interprétation (1) opposera cette séquence à une séquence homonyme et (2) énoncera, sous la forme de lois algébrisées, les corrélations – entre le niveau

palier morphémique, la nature du signifié peut être notée '+ sens, – générativité'. Les signes morphémiques, y compris au niveau de leur composition maximale en plexus, constituent un ensemble fini. Partant, leur composition interne ne saurait faire l'objet d'aucune récursivité. (3) *Au palier syntaxique*, la nature du signifié peut être notée '+ sens, + générativité'. Les signes syntaxiques, considérés dans leurs plexus, constituent un ensemble non fini et leur composition interne accepte la récursivité.

²² Ainsi, au palier phonologique, l'unité «phonème» se compose dans le plexus «syllabe», qui se compose lui-même dans le plexus «polysyllabe». Au palier morphologique, l'unité «morphème» se compose, par exemple, dans le plexus «lexème». Au palier syntaxique, le principe de chomskyen de fusion (*merge*) n'est autre que celui d'une recombinaison d'unités syntaxiques dans des plexus, la récursivité syntaxique étant elle-même une conséquence de cette recombinaison.

²³ De même que les critères de scientificité de la grammaire comparée sont étendus à l'ensemble de la linguistique de la langue, de même, dans le principe d'herméneuticité, ces critères sont étendus à la linguistique de la parole. Cette extension est rendue possible, dans les deux cas, par la postulation d'un objet transversal à ces domaines: le signe.

²⁴ Il satisfait en outre à la thèse wittgensteinienne du primat de la détermination des jeux de langage sur la détermination logique.

²⁵ Ce signe global joue précisément le rôle dévolu à la notion de «genre» dans l'herméneutique de Schleiermacher et à la notion de «jeu de langage» dans la seconde philosophie de Wittgenstein. A ces notions philosophiques font diversement écho des objets conceptuels plus ou moins intuitifs, familiers à diverses approches d'analyse – dites textuelle, discursive, pragmatique, rhétorique, etc. – mais souffrant, quant à leur utilisation, d'un cruel déficit épistémologique: *discours, acte de langage, type, mode, genre, registre, domaine, niveau, isotopie, thème, etc.*

²⁶ Le signe global peut en outre, tout comme les signes de langue, se composer dans des plexus de globalité (ainsi, par exemple, des séquences correspondant à des tours de parole se composent au sein d'une conversation ; il en va de même des parties conventionnelles d'un canon textuel – la chute au sein d'un sonnet, la péroraison au sein d'un discours, etc.).

sémiotique global et le niveau sémiotique local – rendant compte de la différence d'interprétation de ces deux séquences.

L'écriture d'une loi de corrélation dans ce cadre méthodologique suppose un corpus d'interprétation et un corpus de grammaires. Le corpus d'interprétation sera composé de deux séquences de langage homonymes (c'est-à-dire auxquelles un sujet-interprète reconnaîtra simplement, pour un signifiant segmental global semblable, un sens différent). Le corpus de grammaires – autrement dit, de littéralisations différentielles *ad hoc* – comprendra: (a) une grammaire différentielle de la valeur *dans ce corpus d'interprétation* des signifiés locaux qui varient pour chacune des deux séquences; (b) une grammaire différentielle de la valeur *dans ce corpus d'interprétation* des signifiés globaux de ces deux séquences.

Ce principe méthodologique consistera à opérer les littéralisations et les formalisations suivantes:

- Soient deux séquences de langage homonymes [SQ1] et [SQ2]; autrement dit, deux segments phonologiques (notées [SgPHO]) interprétés phonologiquement comme identiques: [SgPHO(SQ1)] = [SgPHO(SQ2)], et dont le sens (noté [Sé]), conçu selon un simple «jugement de différentialité», est interprété comme non identique: [Sé(SQ1)] ≠ [Sé(SQ2)];

- soit le signifié global (noté [SéGL]) de chacune de ces deux séquences, représenté par un trait différentiel (TrSéGL...):

[SéGL(SQ1)] ≠ [SéGL(SQ2)]; [TrSéGL(SQ1) : +X] / [TrSéGL(SQ2) : -X];

- soit le signifié d'un signe local (noté [SéLO_s]), dont le signifiant appartient à l'homonymie de ces deux textes (ce signe pouvant être un phonème – exceptionnellement –, un morphème, un plexus de morphèmes ou une structure syntaxique); ce signifié, affecté d'une variation dans chacune des deux séquences, sera représenté par un trait différentiel (TrSéLO_s...):

[SéLO_s(SQ1)] ≠ [SéLO_s(SQ2)]; [TrSéLO_s(SQ1) : +a] / [TrSéLO_s(SQ2) : -a];

- la loi d'interprétation consistera à établir simultanément les deux corrélations suivantes²⁷:

[TrSéGL(SQ1) : +X] => [TrSéLO_s(SQ1) : +a] /
[TrSéGL(SQ2) : -X] => [TrSéLO_s(SQ2) : -a] »²⁸.

²⁷ Le symbole « => » note ici une corrélation.

²⁸ Deux analyses simples illustreront l'écriture de ces lois.

1.

- Soient le roman *À la recherche du temps perdu* de Marcel Proust (séquence [SQ1]) et une séquence homonyme créée pour l'analyse (séquence [SQ2]), dont la différence est marquée par le sous-titre *Autobiographie*; on notera ainsi le signifié global de ces deux textes: [TrSéGL(SQ1) : +roman] / [TrSéGL(SQ2) : -roman];

- soit le signifié local du morphème *je* et de ses déclinaisons (SéLO_s), dans toutes leurs occurrences hors dialogues, dont notera ainsi la valeur différentielle: [TrSéLO_s(SQ1) : -auteur] / [TrSéLO_s(SQ2) : +auteur];

- on en déduit la loi d'interprétation suivante: [TrSéGL(SQ1) : +roman] => [TrSéLO_s(SQ1) : -auteur] / [TrSéGL(SQ2) : -roman] => [TrSéLO_s(SQ2) : +auteur].

2.

Ce que fait apparaître un tel principe méthodologique – conséquence des principes de légalité, d’empiricité et de sémioticité – c’est la cohérence du programme qui le sous-tend. Cette cohérence tient au fait que la sémantique néosaussurienne, réduisant son objet à l’événement de l’interprétation, à des grammaires de la différentialité, et à la comparaison de séquences de parole homonymes, est strictement différentielle de part en part. En effet, si ses lois analysent et corrèlent des différences de sens entre le niveau sémiotique global et le niveau sémiotique local, ces lois elles-mêmes ne rendent compte *in fine* que d’une différence de sens entre deux séquences de langage. On peut ainsi soutenir que cette sémantique postule, de fait, l’*inscrutabilité du sens* – un postulat parfaitement conforme aux développements opiniâtres sur la différence et la négativité que l’on peut lire au fil des chapitres de *L’essence double*.

Alors même qu’elle entend ignorer toute description positive quant au sens, la linguistique néosaussurienne peut pourtant décrire celui-ci avec plus de finesse qu’aucune autre. Ce faisant, elle réhabilite le projet d’une herméneutique matérielle²⁹, car elle satisfait à l’axiome fondateur du projet de Schleiermacher: elle n’analyse que ce qui est susceptible de *poser problème* à un sujet-interprète.

2. Eclairer la question de l’universalité des Droits de l’Homme

En cela qu’elle réhabilite *de facto* une herméneutique matérielle, la linguistique néosaussurienne est vouée à renouveler les études qui portent traditionnellement sur les textes littéraires, les textes religieux et les textes juridiques. Dans cette perspective, la Déclaration universelle des droits de l’homme (ci-après DUDH), et plus particulièrement la question de son universalité, pourraient constituer pour cette linguistique un objet de recherche privilégié.

En effet, depuis plusieurs décennies, la DUDH suscite des débats dans lesquels son caractère d’universalité se trouve controversé, ce texte se voyant, de manière

- Soit un corpus composé de deux séquences homonymes « Je suis jolie aujourd’hui ! »; la séquence [SQ1] est un commentaire adressé à son mari par Madame Dupont, qui se regarde dans la glace ; la séquence [SQ2] est une adresse, prononcée par la même, d’une voix infantilisante, à sa petite fille de deux ans qui survient toute endimanchée; on notera ainsi le signifié global de ces deux séquences: [TrSéGL(SQ1) : -posture infantilisante (ou : -hypocoristique)] / [TrSéGL(SQ2) : +posture infantilisante (ou : +hypocoristique)] (à noter pour SQ2: une prosodie hypocoristique appartenant à un signifiant global, justement dit *suprasegmental*);

- soit le signifié local du morphème *je* (SéLO_s) dont notera ainsi la valeur différentielle: [TrSéLO_s(SQ1) : +locuteur] / [TrSéLO_s(SQ2) : -locuteur] ;

- on en déduit la loi d’interprétation suivante: [TrSéGL(SQ1) : -posture infantilisante] => [TrSéLO_s(SQ1) : +locuteur] / [TrSéGL(SQ2) : +posture infantilisante] => [TrSéLO_s(SQ2) : -locuteur].

Pour des illustrations développées, cf. l’auteur : «Sémiotique grammaticale et sémantique des (genres de) jeux de langage: les ‘pronoms personnels’ clitiques en français», *Les genres de la parole, Langages* N°153, 2004; «Linguistique, interprétation et poésie», *Yves Bonnefoy, Poésie et savoirs*, Paris, Hermann, 2007; «Contribution à une linguistique néo-saussurienne des genres de la parole (1) : une grammaire sémiotique du morphème français *on* », *Linguistique des genres, Linx*, N 56, 2008; ainsi que l’article de D. Malrieu, «Contribution à une linguistique néo-saussurienne des genres de la parole (2): analyse des valeurs d’indexicalité interlocutoire de *on* selon les genres textuels», *Linguistique des genres, op. cit.*

²⁹ La renaissance d’une herméneutique matérielle dans une linguistique différentielle a été thématisée pour la première fois, à ma connaissance, par François Rastier (Cf. notamment *Arts et science des textes*, Presses universitaires de France, 2001, chapitre 4). La sémantique interprétative rastierienne satisfait par ailleurs largement, selon moi, à une épistémologie néosaussurienne.

récurrente, qualifié d'ethnocentriste. Singulièrement, les protagonistes de ces débats n'envisagent guère la question de l'universalité de la DUDH sous l'angle de son *interprétation*³⁰, alors qu'il semble pourtant évident qu'à négliger cette approche linguistique, on risque de réifier le sens de la Déclaration de 1948 et de considérer celle-ci, dans une ontologie naïve, comme universelle ou comme non-universelle *a priori*³¹.

Si ce risque de réification reste mal perçu, il est probable que cela tient largement au manque d'un éclairage de linguistique et de philosophie du langage sur la question. Or c'est précisément un tel éclairage que peut offrir une linguistique fondée sur les principes épistémologiques néosaussuriens: évitant toute réification du sens, cette linguistique devrait permettre d'examiner la DUDH *dans l'optique des conditions sémiotiques* (ou *sémantiques*, si l'on préfère) *d'une universalité possible de son interprétation* ou *d'une non-universalité possible de son interprétation*.

Pour esquisser ce programme – ou, plus modestement, pour l'évoquer – je voudrais livrer quelques éléments de réflexion quant à son protocole d'analyse.

2.1. Un protocole pour l'analyse de la DUDH : homonymie et dichotomie générique

Le protocole d'analyse répondant au principe méthodologique (*cf. supra* 1.4.) suppose un double point d'entrée: (1) poser une séquence homonyme de la séquence analysée; (2) formuler une littéralisation différentielle du signifié global pour chacune des deux séquences en présence (on appellera *grammaire* cette littéralisation; quant au signifié global il pourra être commodément désigné par le terme de *genre*). Sur ces données *ab initio*, seront élaborées les lois de corrélations interprétatives³².

Pour mettre en œuvre ce protocole dans l'analyse de la Déclaration universelle, on partira du fait que celle-ci *pose problème*, tout particulièrement quant à son caractère d'universalité. Sur cette base, on peut construire une hypothèse qui permet de satisfaire au double point d'entrée du protocole d'analyse. L'hypothèse est la suivante: si les débats contradictoires sur l'universalité se prolongent depuis des décennies sans trouver de solution évidente, cette situation n'est pas seulement liée à des motivations politiques ou idéologiques; elle est aussi favorisée par des divergences, restant largement implicites, quant à *l'interprétation* du texte – des divergences suffisamment fondamentales et suffisamment opaques pour entretenir ces débats apparemment sans issue.

Le point de vue néosaussurien permet de conjecturer que ces divergences d'interprétation ressortissent au principe d'herméneuticité sémiotique (*supra*, 1.3., 4). Dans cette conjecture, la possibilité de telles divergences s'étend à l'ensemble du

³⁰ *Interprétation* s'entend ici au sens technique défini par le système des principes qui a été exposé, et non au sens ordinaire de «commentaire» ou de «glose».

³¹ Cette naïveté épistémologique s'accorde avec diverses instrumentalisation politiques de ce texte, non naïves par définition.

³² Cette double entrée de l'analyse requiert, certes, intuition et habileté de la part de l'analyste. Mais celui-ci dispose, en tant que sujet parlant, d'un guide sûr: la virtualité d'homonymie – assortie de la virtualité de grammaticalisation de ladite homonymie – inhérente à toute séquence de langage: les diverses possibilités d'interprétation d'un segment de langage quelconque sont prédéterminées par l'existence simultanée des deux macro-systèmes que sont, d'une part, le système d'une langue et, d'autre part, le système des (genres de) jeux de langage ressortissant à une culture.

texte, et celles-ci s'analysent comme des dichotomies de valeurs des signifiés locaux, déterminées par des valeurs dichotomiques des signifiés globaux (ces dernières pouvant être également nommées *valeurs génériques* – c'est-à-dire : relatives au « genre » du texte). L'intérêt de cette conjecture est qu'elle nous autorise à voir *dans l'interprétation de la DUDH en elle-même* les deux textes homonymes nécessaires à l'analyse.

La conjecture de l'homonymie étant ainsi posée, il reste à formuler la dichotomie des valeurs génériques en présence, et à littéraliser différenciellement ces valeurs.

De fait, cette dichotomie de valeurs génériques se laisse déduire du Préambule. En effet, alors que la DUDH se présente, dans son titre même, comme une *déclaration de droits*, alors que la division de son texte en articles appartient au genre juridique, alors que le contenu desdits articles concerne effectivement des droits et des interdits, la Déclaration ne se définit pas moins, dans son préambule, sur un mode fort éloigné du canon juridique, voire incompatible avec ce canon : elle annonce qu'elle proclame un « idéal à atteindre progressivement »³³. Autrement dit, elle énonce non une loi mais un idéal. Or, cet idéal étant un idéal de droits, il se trouve qu'elle énonce aussi, simultanément, des droits.

De cette conjoncture absolument singulière, s'ensuivent deux déterminations interprétatives possibles (rappelons-le, on parle ici d'interprétation linguistique, c'est-à-dire d'une interprétation *spontanée*, objet empirique de lois de corrélations – cf. *infra* 2.2. –, observée chez un sujet parlant³⁴, et aucunement de l'interprétation *fondée* d'une théorie quelconque). On considérera que ces deux déterminations correspondent à deux séquences homonymes :

- une séquence SQ1 à laquelle la détermination interprétative confère un sens *éthique* : la DUDH est interprétable et interprétée comme l'expression d'une éthique fondamentale ;

- une séquence SQ2 à laquelle la détermination interprétative confère un sens *juridique* : la DUDH est interprétable et interprétée comme un texte de loi (ce texte fût-il de droit fondamental et exprimât-il une éthique)³⁵.

On pourra littéraliser ces deux déterminations interprétatives – ou signifiés globaux – par les grammaires de traits différentiels suivantes :

[TrSéGL(SQ1) : +éthique] / [TrSéGL(SQ2) : -éthique]

ou encore :

[TrSéGL(SQ1) : -juridique] / [TrSéGL(SQ2) : +juridique]

³³ «L'Assemblée Générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations (...) [pour que ceux-ci s'efforcent] d'en assurer par des mesures progressives (...) la reconnaissance et l'application universelles et effectives (...)» (DUDH, Préambule)

³⁴ Ce sujet parlant étant : tout interprète lambda, appartenant à la culture dans laquelle s'inscrit ce texte. Je suis conscient du caractère problématique, dans le cas précis de la DUDH, de la désignation *la culture dans laquelle s'inscrit ce texte*. En outre, l'expression *tout interprète lambda* n'est que de commodité grossière: elle contrevient absolument au principe d'empiricité; pour y satisfaire, il faudrait la remplacer par celle-ci: pour moi qui écris cet article, et peut-être aussi toi qui le lis.

³⁵ On ne prétend pas innover en parlant ici de cette double détermination interprétative, inscrite, en filigrane ou en clair, dans nombre de réflexions théoriques sur les fondements du droit, des droits fondamentaux, ou même de la DUDH; si innovation il y a, eu égard à cette tradition, c'est de considérer cette double détermination relativement au fait linguistique de l'interprétation, indépendamment de toute référence théorique aux fondements du droit.

On ne perdra pas de vue

- que ces traits ne réfèrent pas à une réalité en soi: chacun ne signifie que la négation de l'autre (et pourrait tout aussi bien être remplacé par «un numéro représentant une valeur quelconque, pourvu qu'elle ne se confonde pas avec celle de (l')autre numéro»)³⁶;

- que cette grammaire est une grammaire *ad hoc*, pertinente relativement au seul corpus de l'analyse;

- que la création de ce corpus n'a elle-même de signification que relativement aux lois de corrélation qu'elle permet d'écrire – lesquelles valideront *a posteriori* à la fois la création du corpus, la grammaire des signifiés globaux et les grammaires des signifiés locaux.

2.2. Illustration de l'analyse: une loi de corrélation

Pour illustrer l'analyse que peut produire ce protocole, prenons la première phrase de l'article premier de la Déclaration:

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

et intéressons-nous, au plan du signifié local, à la valeur du morphème de temps « présent » du verbe *naissent* (noté SéLO_s). On peut littéraliser cette valeur par les grammaires de traits différentiels suivantes.

Le trait de la séquence SQ1

[TrSéLO_s(SQ1) : +vérité générale] (ou encore : [TrSéLO_s(SQ1) : –déontique])

s'opposera à celui de la séquence SQ2

[TrSéLO_s(SQ2) : –vérité générale] (ou encore : [TrSéLO_s(SQ2) : +déontique]).

Les lois de corrélation pourront être écrites en conséquence:

[TrSéGL(SQ1) : +éthique] => [TrSéLO_s(SQ1) : +vérité générale] /
[TrSéGL(SQ2) : – éthique] => [TrSéLO_s(SQ2) : –vérité générale]

ou encore :

[TrSéGL(SQ1) : –juridique] => [TrSéLO_s(SQ1) : –déontique] /
[TrSéGL(SQ2) : +juridique] => [TrSéLO_s(SQ2) : +déontique].

En effet, dans l'interprétation «éthique», la Déclaration *constate* des attributs inhérents à la condition humaine – et la locution verbale *doivent agir*, dans la phrase

³⁶ C'est ce qu'exprime ainsi Saussure dans *L'essence double*: «Comme il n'y a aucune *unité* (de quelque ordre et de quelque nature qu'on l'imagine) qui repose sur autre chose que des *différences*, en réalité l'unité est toujours imaginaire, la différence seule existe. Nous sommes forcés de procéder néanmoins à l'aide d'unités positives, sous peine d'être dès le début incapables de maîtriser la masse des faits. Mais il est essentiel de se rappeler que ces unités sont un expédient inévitable (...) et rien de plus» (*ELG*, p. 83).

suiivante, est alors un «déontique non légal» dont la valeur est fixée comme telle non par le temps grammatical mais par l'auxiliaire modal. (Le test de cette valeur est que le présent ne peut pas être remplacé par un futur).

Dans l'interprétation «juridique», en revanche, c'est une valeur de «déontique légal» qu'actualise le morphème de temps du verbe *naissent* (valeur que l'on retrouvera régulièrement dans les verbes des articles suivants): dans cette interprétation, la Déclaration *décrète*. (Le test de cette valeur est que le présent peut être remplacé par un futur.)

On ne fait ici qu'esquisser l'analyse. La double détermination des genres «juridique» et «éthique» devrait permettre également

- de spécifier les relations d'intertextualité liant cet article notamment à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la Déclaration d'indépendance américaine de 1776;
- d'analyser des variations du sens lexical des substantifs et des adjectifs de l'article 1 qui suivent ce verbe *naissent*.

2.3. Quelques perspectives pour conclure

Un protocole et des analyses sémantiques qui mettent ainsi en évidence une interprétation «éthique» distincte d'une interprétation «juridique» permettent de constituer cette interprétation «éthique» en objet spécifique de la question de l'universalité. En outre, l'interprétation «éthique», par opposition à l'interprétation «juridique», peut être vue comme se subdivisant possiblement dans une dichotomie générique supplémentaire: celle qui oppose un *sens ouvert* et un *sens fermé* (je m'inspire ici de la terminologie et de la pensée de Bergson dans *Les deux sources de la morale et de la religion*). Or la postulation d'un sens ouvert a une conséquence non négligeable regardant l'universalité présumée de la DUDH: on peut comparer, sur sa base, l'interprétation «éthique» de la Déclaration avec l'interprétation d'un texte poétique. Autrement dit, on peut concevoir un fond commun de sens *interculturel* et *traduisible* – là la poéticité, ici l'éthique – quant à des textes semblablement marqués par la particularité linguistique et culturelle. Tout comme un poème peut être traduit, certes sans demeurer le même mais en conservant sa poéticité essentielle, on peut tenir qu'un aspect du sens «éthique» des Droits de l'Homme demeure intact dans ses interprétations transculturelles.

En bref, cette approche pourrait étayer, sur la base d'une analyse différentielle des genres «éthique» et «juridique», le postulat suivant: *si la DUDH, dans sa dimension éthique, a quelque chose d'universel, cela ne saurait procéder que d'une interprétation ouverte*. Cette approche devrait permettre par exemple, à la place de la question fameuse du théologien Raimon Panikkar – « Cela a-t-il un sens de se demander si les conditions de l'universalité sont réunies alors que la question même de l'universalité est loin d'être une question universelle ? » – d'en poser une autre: «à quelles conditions d'interprétation la Déclaration ou d'autres textes assimilables peuvent-ils se concevoir comme universels?» Poser cette question revient à problématiser non pas l'universalité en soi, mais l'universalité dans le domaine de l'éthique, tout comme on peut la problématiser dans le domaine de la poésie ou dans le domaine de la religion (quant à la religion, Panikkar l'a fait plus que quiconque, et de manière extrêmement convaincante à mon avis). Pour évoquer de nouveau l'article 1 dans cette perspective, il semble assez clair que des termes comme *dignité*, *égalité*, *liberté* ou *fraternité* pourront être entendus *simultanément* comme les

vecteurs d'une visée commune et comme des inspirations très fortes pour la prise en compte de différences culturelles.

Si je me risquais à prédire les résultats d'une recherche menée sur les bases esquissées ici, je dirais que l'examen de l'universalité d'une éthique au sens ouvert devrait probablement avoir pour effet de limiter la portée de l'universalité et, simultanément, de la renforcer.

Bibliographie

Assemblée générale des Nations Unies (adoptée par), 1949, *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, Publications des Nations Unies.

Bronckart, Jean-Paul – Bulea, Ecaterina – Bota, Cristian (ed. par), *Le projet de Ferdinand de Saussure*, Genève, Droz.

Bouquet, Simon, 1997, *Introduction à la lecture de Saussure*, Paris, Payot.

Id., 2004, "Sémiotique grammaticale et sémantique des (genres de) jeux de langage: les 'pronoms personnels' clitiques en français", *Langages*, 153, p.28 - 40.

Id., 2007, "Linguistique, interprétation et poésie", in Lançon, Daniel - Patrick de Née (ed. par), *Yves Bonnefoy. Poésie et savoirs*, Paris, Hermann.

Id., 2008, "Contribution à une linguistique néo-saussurienne des genres de la parole (1) : une grammaire sémiotique du morphème français *on*", *Linguistique des genres, Linx*, N 56, pp. 143 – 156.

Id., 2010, "Du Pseudo-Saussure aux textes saussuriens originaux", Bronckart, Jean-Paul – Bulea, Ecaterina – Bota, Cristian (ed. par), *Le projet de Ferdinand de Saussure*, Genève, Droz, pp. 31 - 48.

Id., 2011, "Principes d'une linguistique de l'interprétation. Une épistémologie néosaussurienne", *Langages*, 2011 – in corso di pubblicazione.

Lançon, Daniel - Patrick de Née (ed. par), 2008, *Yves Bonnefoy. Poésie et savoirs*, Paris, Hermann.

Malrieu, Denise, 2008, "Contribution à une linguistique néo-saussurienne des genres de la parole (2): analyse des valeurs d'indexicalité interlocutoire de *on* selon les genres textuels", *Linguistique des genres, Linx*, n. 56, pp. 179-195.

Milner, Jean – Claude, 1985, *Introduction à une science du langage*, Paris, Editions du Seuil.

Rastier, François , 2001, *Arts et sciences du texte*, Paris, Presses Universitaires de France.

Rastier, François – Bouquet, Simon, 2002, *Une introduction aux sciences de la culture*, Paris, Presses Universitaires de France.

Saussure, Ferdinand de, 1916, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot (= CLG).

Id., 1967-74, *Cours de linguistique générale*, Edition critique établie par Rudolf Engler, 4 voll., Harrassowitz, Wiesbaden, (= CLG/E).

Id., 2002, *Ecrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard (= ELG).